

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0269**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Revente, à la société Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 16 et 18, rue de la Convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0269**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la société Batigère Rhône-Alpes, d'un immeuble situé 16 et 18, rue de la Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la société Batigère Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 1 890 000 €, l'immeuble situé à Villeurbanne, 16 et 18, rue de la Convention.

Il s'agit d'un ensemble immobilier composé :

- au 18 rue de la Convention, d'un immeuble de rapport élevé de 3 étages sur rez-de-chaussée, comprenant 12 appartements d'une surface habitable d'environ 637 mètres carrés ainsi que 4 locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'une surface utile d'environ 190 mètres carrés, une cour attenante comprenant un bâtiment élevé d'un étage à usage d'habitation, vide, sur un rez-de-chaussée à usage d'atelier, une petite maison en longueur élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et caves, vide et à l'état d'abandon, le tout cadastré CO 17 pour une superficie de 772 mètres carrés,

- au 16, rue de la Convention, d'un petit immeuble à l'angle des rues du Docteur Dolard et de la Convention composé d'une maison à usage de garage et mécanique automobile, le tout cadastré CO 14 pour une superficie de 365 mètres carrés.

Ce bien a été acquis pour le compte de la société Batigère Rhône-Alpes, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 17 logements en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 8 logements en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'une surface habitable totale de 1 379 mètres carrés, ainsi qu'environ 6 commerces d'une surface utile de 320 mètres carrés. Cette opération consiste en la réhabilitation des 11 logements et des commerces situés au n° 18 de la rue de la Convention, une démolition des annexes sur cour au n° 18 et de l'ancien garage et ses annexes au n° 16 ainsi qu'une construction neuve en lieu et place du garage et de ses annexes.

Aux termes de la promesse d'achat, la société Batigère Rhône-Alpes qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé partiellement occupé, au prix total de 1 890 000 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La société Batigère Rhône-Alpes a eu la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 28 avril 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la société Batigère Rhône-Alpes, pour un montant de 1 890 000 €, de l'immeuble situé 16 et 18, rue de la Convention à Villeurbanne, dans le cadre d'une opération de logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 1 890 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.